

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

DES CENTRES DE JOUR POUR PERSONNES ÂGÉES (CJPA)

DE L'A.S.B.L. HOMES POUR PERSONNES ÂGÉES DE LA CONGRÉGATION DES FRANCISCAINES DE LA MISÉRICORDE



Date de l'élaboration : 28.01.2025
Date de la dernière mise à jour : 13.02.2025



Table des matières

Préambule	4
Population cible.....	4
Modalités d'admission des usagers	4
Offre de services dans les domaines de la restauration, de la participation, de l'animation sociale et des aides de soins	6
Le service de la restaurant	6
Une expérience conviviale et adaptée	6
Une restauration de qualité	6
Innovation et découverte culinaire	6
Des menus adaptés et flexibles.....	6
Gestion des allergènes	6
Participation à l'établissement des menus	6
Le service Animation et Vie Sociale (ClubR)	7
Prise en charge individualisée des aides et des soins	7
Concepts de prise en charge pour les usagers atteints d'une maladie démentielle et/ou en fin de vie....	7
Concept de Bientraitance	8
Modalités de recours au comité d'éthique	8
Communication interne et externe.....	9
Gestion des réclamations.....	10
Autonomie.....	10
Continuité des soins	11
Plan de prévention et de lutte contre les infections.....	11
Le nettoyage des lieux de vie commune	12
L'utilisation des produits et des matériels de nettoyage	12
L'hygiène des mains et les précautions additionnelles à appliquer.....	12
L'utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI).....	13
L'utilisation de la tenue professionnelle	13
La prévention des accidents avec exposition au sang ou aux produits biologiques d'origine humaine	13
L'utilisation des produits antiseptiques	13
La gestion de l'environnement.....	14



Gestion des lieux de vie commune.....	14
Gestion de la qualité de l'eau.....	14
Gestion des déchets	14
Gestion des excréta.....	14
Gestion du matériel.....	14
Les procédures à respecter à l'encontre d'un usager ou d'un membre du personnel atteint d'une maladie infectieuse	15
La procédure de déclaration d'infections	15



Préambule

Ce projet d'établissement, conformément à l'article 39 de la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées et à la philosophie d'entreprise "Leitbild", décrit les caractéristiques générales du projet de vie et du projet de soins qui sont proposés aux usagers au sein des Centres de jour pour personnes âgées gérés par

A.s.b.l. Homes pour personnes âgées de la Congrégation des Franciscaines de la miséricorde

ci-après « le gestionnaire » des Centres de jour pour personnes âgées

- **St. François à Grevenmacher**
- **St. Joseph à Mersch**
- **St. François à Redange**

ci-après « le centre de jour » ou « CJPA ».

La version actuelle du Projet d'établissement est disponible pour consultation à la réception du centre de jour et sur le site internet www.hppa.lu sous la rubrique « Leitbild-Einrichtungskonzept »

Population cible

Le centre de jour accueille des personnes âgées de plus de 65 ans nécessitant des soins et de l'assistance au sens de du livre V du Code de la Sécurité Sociale et disposant d'un contrat de prise en charge avec un réseau d'aides et de soins ayant une convention avec le gestionnaire au Luxembourg. Son objectif est de préserver l'autonomie et la reconnaissance individuelle des usagers tout en leur apportant une aide pour les activités élémentaires de la vie quotidienne.

Le centre de jour offre à chaque personne qui lui est confiée un accompagnement de qualité adapté à ses besoins quel que soit son âge, son état physique ou cognitif, ses origines, sa situation socio-économique, son orientation sexuelle, son idéologie, sa position politique ou sa conviction religieuse. Grâce à notre diversité, nous développons un climat propice à l'épanouissement de tout un chacun dans le respect de sa personnalité unique.

Modalités d'admission des usagers

L'admission d'un nouvel usager est préparée, organisée et accompagnée de manière personnalisée afin d'optimiser l'intégration.

Le Centre de Jour est accessible à toute personne, indépendamment de son handicap, de son origine ethnique ou culturelle et de ses convictions spirituelles. La priorité pour les admissions est donnée aux



personnes qui ne peuvent plus rester seul à leur domicile la journée, mais dont la prise en charge est assurée le soir au domicile.

La fréquentation au Centre de Jour est liée à l'existence d'un plan de soins de l'assurance dépendance au sens de du livre V du Code de la Sécurité Sociale.

La demande d'admission peut être effectuée via les moyens suivants :

- Le site Internet (www.hppa.lu)
- Contact téléphonique ou personnel avec le secrétariat (version papier disponible sur demande)

Avant une éventuelle admission au centre de jour, un premier entretien, incluant une visite des locaux est proposé afin d'évaluer les besoins, la situation de vie actuelle et les attentes de l'utilisateur.

Les modalités d'admission sont ensuite définies :

- La présence hebdomadaire
- Le transport
- La date d'admission

L'utilisateur intéressé prend contact avec son réseau d'aide et de soins. Un plan de partage sera établi et signé entre le réseau d'aides et de soins, le centre de jour et l'utilisateur. Ce plan de partage reprend les prestations de l'assurance dépendance ainsi que celui qui est responsable de la réalisation de la prestation.

Les prestations de l'assurance dépendance seront facturés par le centre de jour au réseau d'aides et de soins sur base de ce plan de partage.

Les autres prestations (transport, repas, ...) sont facturées directement à l'utilisateur.

Ces échanges préalables permettent également de construire une relation de confiance entre le futur usager et le centre de jour, d'établir son dossier individuel et de proposer son plan de vie individuel. Ledit plan de vie servira de base pour la planification concrète des activités et des aides afin qu'elles soient en phase avec les besoins et attentes du futur usager.

Une fois l'admission finalisée, le contrat d'accueil, qui est expliqué en détail à l'utilisateur et sa personne de contact et/ou son représentant légal, est signé entre les parties. Il reprend les droits et devoirs de chacun, en ce compris les modalités financières.



Offre de services dans les domaines de la restauration, de la participation, de l'animation sociale et des aides de soins

Le service de la restaurant

Une expérience conviviale et adaptée

Les repas représentent un moment essentiel pour l'organisation de la journée, le plaisir gustatif et les interactions sociales des usagers. Nos restaurants sont des lieux de rencontre chaleureux où chacun peut se retrouver dans une ambiance familiale.

Une restauration de qualité

Les repas sont préparés quotidiennement dans chaque établissement pour garantir leur fraîcheur. Nous évitons la sous-traitance et privilégions des produits de première qualité, souvent régionaux ou biologiques, pour offrir des repas sains et savoureux. Une attention particulière est portée aux régimes spécifiques et aux besoins individuels des usagers.

Innovation et découverte culinaire

Nous souhaitons faire découvrir des saveurs variées en proposant des journées à thèmes et en intégrant des cuisines du monde. La présentation des plats est soignée, et les menus tiennent compte des traditions culturelles, saisonnières et religieuses. Des alternatives sont disponibles pour répondre aux goûts ou contraintes des usagers.

Des menus adaptés et flexibles

Les usagers peuvent communiquer leurs préférences ou besoins alimentaires spécifiques. Pour ceux ayant des difficultés de déglutition, nous proposons des repas smoothfood, qui conservent les saveurs et l'esthétique des plats classiques tout en répondant aux besoins particuliers.

Gestion des allergènes

Conformément aux réglementations européennes, les informations sur les allergènes sont disponibles et adaptées aux besoins des usagers et visiteurs. Les alternatives sont proposées sur demande, garantissant un repas en toute sécurité.

Participation à l'établissement des menus

Les cuisiniers sont régulièrement présents dans les salles de restauration pour échanger avec les usagers et recueillir leur avis.

En plus, le responsable du département hôtelier ensemble avec les cuisiniers du centre de jour organisent des réunions avec les usagers afin de connaître leurs desiderata en termes de restauration.



Le service Animation et Vie Sociale (ClubR)

Ce service vise à maintenir et développer la vie relationnelle et socioculturelle des usagers, privilégiant la position de citoyen et d'acteur. L'animation contribue au bien-être psychologique en réintégrant les énergies des usagers dans un lien communautaire.

Ainsi, diverses activités quotidiennes sont organisées : des activités récréatives (jeux de société, ateliers artistiques, musique), des programmes d'exercices cognitifs et moteurs et/ou des événements sociaux (anniversaire, fêtes, messes).

L'offre d'animation est communiquée essentiellement par des supports visuels (p.ex. affiches, calendriers mensuels et/ou hebdomadaire, par tableaux d'affichage, par des réunions d'information).

Prise en charge individualisée des aides et des soins

Chaque usager est unique et nécessite une prise en charge adaptée. Les soins et les activités sont personnalisés pour répondre aux besoins spécifiques, favorisant ainsi le bien-être et l'engagement des usagers. Ces derniers sont sollicités dans la mise en place de leur prise en charge.

En collaboration étroite avec des services externes, les proches de l'utilisateur et notamment le réseau d'aides et de soins, le CIPA assure une prise en charge continue et sécurisée dans le cadre du plan de partage tel que décrit dans l'article 1 point 2 du contrat d'accueil.

Concepts de prise en charge pour les usagers atteints d'une maladie démentielle et/ou en fin de vie

La démarche psycho-biographique est la base de l'approche du gestionnaire pour les personnes désorientées. Les détails sur son concept d'encadrement de personnes désorientées peuvent être consultés sur le site www.enpp-boehm.com. Pour sa sécurité, la personne âgée désorientée a besoin d'un encadrement et d'une surveillance importants. La présence continue d'une personne soignante s'avère nécessaire pour répondre aux besoins de l'utilisateur dépendant. Celui-ci est encadré dans un des groupes socio-gériatriques du centre de jour. Ces groupes sont des lieux de vie dont l'objectif est de garantir la sécurité des usagers (par la surveillance), de prévenir leur isolement social, ainsi que d'assurer la structuration et l'organisation de la journée des usagers qui en ont besoin.

Notre prise en charge des usagers en fin de vie repose sur des concepts visant à assurer un accompagnement respectueux, attentif et adapté à leurs besoins physiques, émotionnels, spirituels et sociaux.



Tout d'abord, une approche palliative globale est essentielle, axée sur le soulagement de la douleur, des symptômes et de la détresse, tout en favorisant la meilleure qualité de vie possible jusqu'au dernier moment. La communication ouverte et empathique avec l'utilisateur et ses proches nous apparaît fondamentale pour comprendre et respecter leurs souhaits, préoccupations et valeurs, ainsi que pour faciliter la prise de décision partagée. Nous soutenons les usagers dans la rédaction d'une directive anticipée et dans toutes les étapes nécessaires à la mise en œuvre de leur volonté, dans le respect du cadre légal. L'accent est mis sur le confort et le maintien de la dignité de l'utilisateur, en assurant un environnement calme, sécurisé et respectueux de ses choix personnels. Les interventions psychosociales offrent un soutien émotionnel et spirituel, aidant l'utilisateur à trouver du sens et à se préparer à la fin de vie. Enfin, une approche interdisciplinaire impliquant les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les conseillers spirituels permet de fournir des soins holistiques et de soutenir les proches dans leur processus de deuil et d'adieu.

Notre objectif est que l'utilisateur, pour autant qu'il le souhaite, puisse loger dans notre établissement jusqu'au dernier moment.

Concept de Bienveillance

Le concept de bienveillance est un des piliers fondamentaux du centre de jour se traduisant par la création d'un environnement empreint de bienveillance et de respect.

La bienveillance est ancrée dans chaque interaction, service et relation. Des programmes de sensibilisation et de formation sont mis en place pour le personnel du gestionnaire, avec des procédures de signalement transparentes en cas d'abus. L'engagement envers la bienveillance est indépendant de toute affiliation politique ou religieuse.

Des informations plus détaillées peuvent être consultées en se référant à la charte de la bienveillance : <https://bienveillance.lu/le-dispositif-bienveillance/charte-de-la-bienveillance/>.

Modalités de recours au comité d'éthique

En collaboration avec d'autres organismes gestionnaires, l'organisme gestionnaire a instauré un comité d'éthique commun visant à traiter les questions morales au sein d'une infrastructure éthique commune, conformément à la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées. L'objectif de cette initiative commune, sous la gouvernance du comité d'éthique, est, notamment, de fournir une aide à la décision aux usagers et leurs représentants légaux, tel que défini par la loi, concernant des questions d'ordre éthique ou de répondre à des questions relatives au respect des droits fondamentaux des usagers (cf. art 7.3.1). S'y ajoute la mission d'accompagner et de conseiller, sur demande, le chargé de direction et le personnel d'encadrement concernant ces mêmes questions (cf. art. 7.3-2). Le comité d'éthique garantit seul ou en collaboration avec les référents éthiques et les



coordinateurs éthiques des consultations éthiques de qualité au plus près des usagers et usagers, le plus rapidement possible.

Pour accomplir leurs missions, les référents éthiques et coordinateurs éthiques sont formés selon des standards reconnus, afin de pouvoir modérer avec tact et professionnalisme les dilemmes moraux, visant ainsi à faciliter, à travers des approches méthodiques, les prises de décisions des auteurs responsables de leur agir individuel ou collectif.

Toute intervention éthique implique les demandeurs, usagers, représentants légaux, et membres du personnel d'encadrement, en proposant des aides à la décision et en engageant les parties prenantes affectées par une décision morale. Elle propose toujours une aide à la décision sans se substituer aux demandeurs habilités, seuls responsables de leurs décisions et actes moraux.

Pour introduire une demande de consultation éthique, toute personne habilitée peut contacter l'infrastructure éthique (le comité d'éthique / les référents éthiques du centre de jour / les coordinateurs éthiques du centre de jour) par l'une des voies mentionnées ci-dessous : Dépôt d'une question éthique dans une des boîtes aux lettres mises en place au sein de la structure pour personnes âgées avec l'étiquette « questions éthiques » ;

- Dépôt d'une question éthique dans une des boîtes aux lettres mises en place au sein de la structure pour personnes âgées avec l'étiquette « questions éthiques » ;
- Dépôt d'une question éthique via le site www.hppa.lu, rubrique « Kontakte » du home respectif ou en général sous la rubrique « Ethik-Komitee » de la page d'accueil ;
- Prise de contact orale avec un des référents éthiques désignés au sein du centre de jour ou coordinateurs éthiques désignés par l'organisme gestionnaire

Communication interne et externe

La communication interne envers les usagers au sein de nos centres de jour pour personnes âgées est cruciale pour favoriser leur bien-être et leur intégration. Des canaux de communication ouverts et accessibles sont établis pour permettre aux usagers d'exprimer leurs besoins, leurs préoccupations et leurs préférences. Cela inclut par exemple l'organisation de réunions régulières avec le personnel et/ou les usagers, des panneaux d'affichage, des bulletins d'information ou des informations sur les écrans télévisés. De par une approche empathique et respectueuse dans toutes les interactions avec les usagers, tenant compte de leurs préférences de communication et assurant une écoute attentive, nous encourageons l'expression des usagers. Grâce à la participation active des usagers aux décisions qui les concernent et en valorisant leur contribution à la vie de la communauté, la communication interne contribue à renforcer leur sentiment d'appartenance et leur autonomie au sein du CJPA.



Par ailleurs, afin de faciliter l'échange entre l'utilisateur ou ses proches et la direction de nos structures, des permanences de consultation sont proposées par la direction du centre de jour pendant au moins quatre heures par semaine.

Considérant la famille et les proches comme un maillon essentiel au bien-être de nos usagers, des temps d'échange peuvent également être planifiés sur demande et notre personnel reste disponible pour tout échange.

A l'externe, le centre de jour communique en toute transparence avec son ministère de tutelle sur la situation de son personnel, l'état de santé de ses usagers et participe activement aux différentes évaluations qualitatives qui sont organisées.

Nous collaborons activement avec les autres organismes gestionnaires au sein de différentes fédérations afin de partager les meilleures pratiques, d'optimiser nos ressources, et de renforcer nos efforts collectifs pour atteindre nos objectifs communs efficacement, tout en plaçant le bien-être et les besoins spécifiques de la personne âgée au cœur de notre action.

Gestion des réclamations

La gestion des plaintes est un processus organisé et systématique visant à recevoir, examiner et résoudre les préoccupations, critiques ou insatisfactions exprimées par les usagers, le personnel ou d'autres parties prenantes. Une gestion efficace des plaintes est cruciale pour maintenir la satisfaction, résoudre les problèmes rapidement et améliorer continuellement les processus. Un mécanisme de gestion des réclamations est en place, couvrant les usagers, les visiteurs et le personnel.

Concrètement, une réclamation peut être déposée, soit oralement, soit par écrit, auprès de la direction du centre de jour ou d'un membre du personnel chargé d'en faire le suivi. Une fois la réclamation formulée, la direction remplit ad hoc le formulaire de gestion des réclamations et apporte une réponse circonstanciée.

La personne concernée peut également à tout moment s'adresser à la direction générale du gestionnaire via le site www.hppa.lu rubrique « Direktion » ou en téléphonant au numéro 2713-5000.

Autonomie

L'autonomie de nos usagers est fondamentale pour promouvoir leur bien-être, leur respect et leur qualité de vie. Dans notre CIPA, nous mettons tout en œuvre pour permettre aux usagers de conserver un maximum d'indépendance et de liberté dans leurs décisions et leurs activités quotidiennes, tout en recevant le soutien nécessaire pour compenser leurs limitations éventuelles. Nous créons un



environnement physique et social favorable, offrant des possibilités d'auto-soins, de choix personnels et de participation à la vie communautaire.

Nos professionnels adoptent une approche centrée sur la personne, en tenant compte des capacités, des besoins et des souhaits de chaque usager, et en favorisant leur participation active à la planification et à la gestion de leur propre vie quotidienne.

L'autonomie des personnes âgées dans nos établissements repose sur la satisfaction hiérarchisée de leurs besoins physiologiques, relationnels et de reconnaissance. Les soignants jouent un rôle crucial en mobilisant le potentiel des usagers, en luttant contre la dégradation de leur santé, et en favorisant leur autonomie de décision.

Continuité des soins

La continuité des soins se définit comme la capacité à organiser les soins dispensés à un patient spécifique, sans interruption ni dans le temps, ni entre les acteurs, ainsi que la capacité à couvrir le cours de la maladie dans son entièreté.

La transmission d'informations ciblées assure la continuité de la prise en charge. Ainsi des fiches de transfert garantissent la collaboration avec des intervenants externes tel que prévu par l'article 4 du Règlement grand-ducal du 13 décembre 2017 déterminant le contenu de la documentation de la prise en charge et les indicateurs de qualité de la prise en charge.

Plan de prévention et de lutte contre les infections

L'objectif du plan de prévention et de lutte contre les infections est d'augmenter la sécurité de chacun par une réduction du risque de transmission lors de la prise en charge d'un usager, usager ou client.

Les précautions standard en place, sont des mesures simples qui permettent de réduire la transmission des infections associées aux soins et la propagation d'agents infectieux. Elles constituent un socle de pratiques de base s'intégrant dans toute stratégie de prévention des infections associées aux soins et de maîtrise de la diffusion des bactéries résistantes aux antibiotiques.

Les précautions standards sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout usager ou usager quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel.

Chacun de nos établissements a nommé deux référents à l'hygiène dont la mission principale est de prévenir et anticiper le risque infectieux associé aux soins et la lutte contre les infections nosocomiales sur l'ensemble des secteurs d'activité par une veille épidémiologique adaptée au domaine de prise en charge.

Quelques éléments centraux de ce concept sont détaillés ci-après.



Le nettoyage des lieux de vie commune

Le nettoyage des espaces communs dans nos établissements est une tâche essentielle pour maintenir un environnement sain et sécuritaire.

Un plan de nettoyage est arrêté au sein de chacune de nos centres de jour. Des protocoles de nettoyage détaillés sont appliqués, en insistant particulièrement sur les surfaces fréquemment touchées telles que les sanitaires, les poignées de porte, les interrupteurs et les surfaces de travail.

Les fréquences d'entretien des locaux sont définies en fonction du niveau de risque infectieux potentiel attribué à chaque local.

L'utilisation des produits et des matériels de nettoyage

L'utilisation des produits et des matériels de nettoyage professionnels est une composante essentielle du plan de prévention et de lutte contre les infections.

Nos produits de nettoyage sont choisis avec soin, en privilégiant ceux qui sont efficaces contre les agents pathogènes, tout en étant sûrs pour une utilisation dans un environnement où usager des personnes fragiles. Les instructions d'utilisation des produits sont suivies avec rigueur, notamment en respectant les concentrations recommandées et en portant les équipements de protection appropriés. Les matériels de nettoyage, tels que les chiffons, les serpillières et les brosses, sont désinfectés régulièrement pour éviter la propagation des germes.

En outre, notre personnel est formé sur les bonnes pratiques de nettoyage, y compris la manipulation sécuritaire des produits chimiques et des équipements, ainsi que sur l'importance de maintenir des normes élevées d'hygiène et de propreté.

En mettant en place des protocoles rigoureux et en assurant une supervision régulière, l'utilisation adéquate des produits et des matériels de nettoyage contribue à réduire le risque d'infections nosocomiales et à protéger la santé des usagers et du personnel.

L'hygiène des mains et les précautions additionnelles à appliquer

L'hygiène des mains occupe une place essentielle dans la prévention des infections associées aux soins. L'hygiène des mains est la mesure de prévention la plus simple et la plus efficace pour réduire la transmission croisée d'agents infectieux lors des soins. C'est une composante essentielle des précautions « standard » qui sont à la base des recommandations nationales et internationales visant à limiter cette transmission.

Nous imposons à notre personnel un lavage fréquent et approprié des mains avec de l'eau, du savon et l'utilisation de solutions hydro alcooliques, avant et après tout contact avec les usagers, la manipulation d'aliments, ou toute autre activité susceptible de contaminer les mains.

Nous participons aux campagnes/programmes d'hygiène des mains du gouvernement.



L'utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI)

Les équipements de protection individuelle (EPI) sont des éléments essentiels dans la prévention des infections dans les CJPA pour personnes âgées.

Ces précautions additionnelles incluent le port de masques, de gants et d'autres équipements de protection individuelle lorsque cela est indiqué, en particulier lors de soins à des usagers présentant des symptômes d'infection ou lors de la manipulation de matériaux potentiellement contaminés.

Les équipements de protection individuelle sont régulièrement vérifiés et renouvelés.

L'utilisation rigoureuse des équipements de protection individuelle nous aide à prévenir les accidents avec exposition au sang ou aux produits biologiques d'origine humaine. Le matériel usagé est éliminé en respectant scrupuleusement le protocole attaché à chaque type de matériel. Cela permet de prévenir les risques éventuels de coupures ou de piqûres en lien avec du matériel de soins ou autres.

En intégrant les équipements de protection individuelle dans les protocoles de prévention des infections, nous contribuons à assurer la sécurité et le bien-être des usagers et du personnel.

L'utilisation de la tenue professionnelle

Dans les établissements du gestionnaire, le personnel est constamment amené à être exposé à divers microbes, maladies et infections.

Afin de protéger à la fois le personnel et les usagers, ainsi que dans un souci d'hygiène, il est obligatoire pour chaque membre du personnel de porter une tenue professionnelle adaptée à sa fonction.

La prévention des accidents avec exposition au sang ou aux produits biologiques d'origine humaine

En parallèle, une procédure de gestion des accidents, incluant la déclaration et le suivi des incidents, ainsi que l'accès à des soins médicaux appropriés en cas d'exposition, est établie.

L'utilisation des produits antiseptiques

L'utilisation des produits antiseptiques est une mesure importante pour prévenir la propagation des infections. Ces produits sont conçus pour éliminer ou réduire la présence de micro-organismes sur la peau, les surfaces et les objets, contribuant ainsi à maintenir un environnement hygiénique et sécuritaire. Les produits antiseptiques couramment utilisés au sein de nos structures comprennent les solutions hydro alcooliques pour la désinfection des mains, les produits spécifiques pour le nettoyage et la désinfection des surfaces et des équipements, ainsi que les solutions antiseptiques pour les soins de plaies ou d'autres interventions médicales.

Notre personnel est formé pour appliquer les instructions d'utilisation spécifiques à chaque produit, en respectant les temps de contact et les concentrations recommandées et est sensibilisé sur les bonnes pratiques d'utilisation des produits antiseptiques, en mettant l'accent sur la sécurité, l'efficacité et la prévention de toute irritation cutanée.



En intégrant judicieusement les produits antiseptiques dans les protocoles de prévention des infections, nos CJPAs contribuent à maintenir un environnement sûr et sain pour les usagers et le personnel.

La gestion de l'environnement

La gestion de l'environnement comprend la gestion de l'eau, de l'air, des surfaces, des dispositifs médicaux et du matériel, du linge et de tous les aspects de l'environnement de l'utilisateur.

Gestion des lieux de vie commune

Un nettoyage aisé et régulier du mobilier permet de réduire le risque de transmission contact.

Gestion de la qualité de l'eau

La gestion de l'environnement permet de réduire les réservoirs environnementaux, prévenir la transmission de microorganismes et de protéger les professionnels du risque d'accident d'exposition aux liquides biologiques.

Des contrôles réguliers sont effectués quant à la qualité microbiologique de l'eau par un laboratoire spécialisé. La qualité des eaux destinées à la consommation humaine impose des règles d'hygiène strictes. Plusieurs directives européennes déterminent les exigences de qualité applicables pour tous les types d'eaux.

Un laboratoire intervient dans le cadre d'auto-contrôles afin de vérifier la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau, mais également dans la recherche et le dénombrement de légionelles.

Gestion des déchets

La gestion des déchets permet de prendre en charge les déchets conformément à la législation en vigueur et de prévenir la transmission de microorganismes lors de leur manipulation et de protéger les professionnels du risque d'accident d'exposition aux liquides biologiques. L'utilisation des « safebox » ou « sharpsafe » est standard. Pour être respectueux envers l'environnement, nos établissements disposent tous du label « SuperDréckskëscht ».

Gestion des excréta

Nous mettons en œuvre des protocoles spécifiques pour la gestion des excréta, en veillant notamment à maintenir des toilettes propres et désinfectées en permanence pour prévenir la propagation d'éventuelles infections.

Gestion du matériel

La gestion du matériel et des dispositifs médicaux fait partie des précautions standard liées à l'environnement. Les dispositifs et équipements médicaux manipulés par des professionnels et des usagers peuvent être impliqués dans la transmission de microorganismes en l'absence d'entretien conforme entre deux utilisations. L'objectif est d'entretenir le matériel et les dispositifs médicaux en fonction du risque infectieux et du niveau de traitement recommandé afin de prévenir et stopper la transmission de microorganismes et de protéger les professionnels du risque d'accident d'exposition aux liquides biologiques.



Les procédures à respecter à l'encontre d'un usager ou d'un membre du personnel atteint d'une maladie infectieuse

Les précautions additionnelles s'ajoutent aux précautions standard. Elles s'appliquent à des patients suspects d'être colonisés et/ou infectés par des microorganismes transmissibles. Elles sont adaptées aux microorganismes, aux maladies et à leur mode de transmission.

L'application des précautions additionnelles est prescrite par le médecin. Elle peut être anticipée selon un protocole établi par l'équipe soignante/le centre de jour qui doit le documenter dans le dossier de soins.

La procédure de déclaration d'infections

La procédure de déclaration d'infections dans notre établissement est une étape essentielle pour assurer une réponse rapide et efficace à tout cas potentiel d'infection. Voici les étapes de cette procédure :

- Identification des symptômes : Tout membre du personnel soignant est amené à reconnaître les symptômes d'infections courants chez les usagers, tels que la fièvre, la toux, les difficultés respiratoires, les éruptions cutanées, etc. Une communication vers les personnes compétentes est réalisée afin de débiter la prise en charge et son suivi.
- Notification à l'équipe d'aide et de soins : Le cas suspect est signalé à l'équipe dédiée du centre de jour pour évaluation et prise en charge médicale appropriée. Le médecin référent est informé.
- Prélèvement et tests : Sur prescription médicale, des prélèvements sont organisés pour des fins de diagnostic.
- Notification des autorités sanitaires : En cas de confirmation d'une infection dont un signalement est obligatoire, les autorités sanitaires compétentes sont immédiatement informées conformément aux réglementations en vigueur.
- Communication interne : Une communication claire et transparente est établie avec le personnel, les usagers et leurs familles pour les tenir informés de la situation et des mesures prises pour assurer leur sécurité.
- Mise en œuvre de mesures de contrôle des infections : Des mesures supplémentaires de contrôle des infections sont mises en place, telles que le renforcement des protocoles de nettoyage et de désinfection, le port d'équipements de protection individuelle appropriés, etc.
- Suivi et surveillance : Le cas est surveillé de près pour évaluer l'évolution de l'état de santé du patient et détecter toute complication éventuelle.

En suivant cette procédure de déclaration d'infections de manière rigoureuse, notre établissement est en mesure de détecter rapidement les cas d'infections et de prendre les mesures nécessaires pour limiter leur propagation et assurer la sécurité de tous nos usagers et membres du personnel.



En tant que CIPA, nous restons à disposition pour participer à des études permettant d'améliorer la prise en charge de personnes souffrant de maladies infectieuses et éviter de se retrouver de nouveau confronté à de pareilles situations.